

LES TARIFS

Les tarifs afférents à l'hébergement et les tarifs dépendance applicables à l'EHPAD Résidence Les Ecrins de VIZILLE sont fixés sur proposition du Conseil d'Administration par Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère comme suit **à compter du 1^{er} Mars 2023**:

Chambres actuelles

Résidents de plus de 60 ans :

Hébergement :

Tarif journalier	Calcul pour un mois de 30 jours
66.15 €	1 984.50€

Dépendance :

	Tarif journalier	Calcul pour un mois de 30 jours
GIR 1 et 2	24,96 €	748.80 €
GIR 3 et 4	15.84 €	475,20 €
GIR 5 et 6	6.72 €	201.60 €

Le « reste à charge » APA déduite (Hébergement + GIR 5/6) pour tous les résidents bénéficiaires de l'APA s'élève à:

Tarif journalier	Calcul pour un mois de 30 jours
72.87 € 66.15 € (Hébergement) + 6,72 € (Dépendance GIR 5-6)	2 186.10 €

À compter du 1^{er} février 2019, pour les Isérois le montant de l'APA ne sera plus verser sur le compte du résident, mais directement à l'établissement, ce qui sera déduit directement de votre facture mensuelle.

Résidents de moins de 60 ans :

Tarif journalier	Calcul pour un mois de 30 jours
87.92 €	2 637.60 €

Ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté.

Chambres neuves à compter du 1^{er} Mars 2023

Résidents de plus de 60 ans :

Hébergement :

Tarif journalier	Calcul pour un mois de 30 jours
73.94€	2218.20 €

Dépendance :

	Tarif journalier	Calcul pour un mois de 30 jours
GIR 1 et 2	24,96 €	748.80 €
GIR 3 et 4	15,84 €	475,20 €
GIR 5 et 6	6.72 €	201,60 €

Le « reste à charge » APA déduite (Hébergement + GIR 5/6) pour tous les résidents bénéficiaires de l'APA s'élève à:

Tarif journalier	Calcul pour un mois de 30 jours
80.66 € 73.94 € (Hébergement) + 6,72 € (Dépendance GIR 5-6)	2 419.80 €

À compter du 1^{er} février 2019, pour les Isérois le montant de l'APA ne sera plus verser sur le compte du résident, mais directement à l'établissement, ce qui sera déduit directement de votre facture mensuelle.

Ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté.

RESERVATION

Tarif journalier à compter du 1^{er} janvier 2023

	TOTAL
Tarif dans la limite de 10 jours	75.71 €
Tarif au-delà de 10 jours	95.71 €

Les frais de réservation restent à la charge du Résident même si celui-ci sollicite le bénéfice de l'Aide Sociale le jour de son admission

Ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à une nouvelle décision du Conseil d'Administration.